



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CAHIER DES CHARGES CONCERNANT LA COMMANDE ARTISTIQUE PORTANT
SUR LA PALISSADE DE CHANTIER DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX**

La Direction régionale des Affaires culturelles de NOUVELLE-AQUITAINE (DRAC) - Conservation régionale des Monuments historiques - lance un appel à projets pour une création artistique sur la palissade de chantier de la cathédrale Saint-André à Bordeaux, édifice classé au titre des Monuments historiques appartenant à l'État – ministère de la Culture.

Maître d'ouvrage
DRAC NOUVELLE-AQUITAINE
54 rue Magendie, CS 41229
33074 BORDEAUX CEDEX
Tel 05 57 95 01 91

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES
16 juin 2025**

I - Présentation générale de l'opération

La Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC) a la charge de la maîtrise d'ouvrage et du contrôle scientifique et technique des travaux d'entretien et de restauration de la cathédrale Saint-André à Bordeaux, édifice classé Monument historique depuis 1862 et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998 au titre de l'ensemble des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Elle appartient à l'État – ministère de la Culture.

Actuellement, des travaux sont réalisés sur les toitures hautes (chœur, transept). Des installations de chantier ont été implantées sur le côté sud-est de l'édifice et leur protection a nécessité la mise en place d'un linéaire important de palissades métalliques. Celles-ci sont taguées et recouvertes d'affiches et inscriptions diverses qui dégradent la perception du monument situé dans un espace public très fréquenté, la place Pey Berland.

Afin d'améliorer l'aspect de ces palissades qui seront en place jusqu'en septembre 2027, la DRAC, Conservation régionale des monuments historiques, lance un appel à projets pour une création artistique destinée à recouvrir cet espace de palissades et valoriser l'édifice.

II – Objectifs de l’opération

- Proposer une meilleure présentation de l’espace du chantier matérialisé par la palissade, dans un espace public sensible et très fréquenté.
- Inviter la création contemporaine à dialoguer avec l’histoire et l’architecture d’un édifice majeur de la ville de Bordeaux et de la région Nouvelle Aquitaine et au-delà, inscrit au patrimoine mondial de l’Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.
- Sensibiliser à la conservation de ce patrimoine appartenant à l’État auprès du grand public.

III - Programme de l’opération

La création devra exploiter les composantes historiques et architecturales de la cathédrale (voir synthèse historique en annexe), ainsi que son vocabulaire architectural et ornemental développé tant à l’extérieur qu’à l’intérieur.

La totalité de la palissade devra être traitée (voir plan en annexe, 9 mètres par petits côtés, 28,5 mètres pour le grand côté).

Le mode d’expression plastique est laissé à l’appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums (peinture, papier...) et à partir d’une ou plusieurs techniques (rouleaux, graff, pochoir...).

Considérant l’emplacement du projet dans un environnement patrimonial de haute sensibilité, les couleurs très vives seront appliquées au maximum sur 1/5 de l’œuvre. Ses tons d’ensemble s’attacheront à maintenir l’esprit de la place Pey Berland (teintes des matériaux naturels-minéral, végétal- ou issues du PSMV).

La mise en œuvre du projet veillera à réduire son empreinte environnementale.

La bonne tenue technique de la création doit être assurée au moins jusqu’en septembre 2027. Les « réparations » qui seraient jugées nécessaires par la CRMH, par exemple en cas d’usure prématurée ou d’actes de dégradation par des tiers, devront être prises en charge sans surcoût.

IV- Cadre financier, juridique et administratif

Le budget prévisionnel s’élève à 18 000 € TTC.

Les artistes, graphistes, plasticiens, associations ou collectif d’artistes entrant dans le champ des arts visuels peuvent répondre à l’appel à projet de manière individuelle ou collective.

Le cadre juridique, technique et financier de l’appel à projets sera détaillé dans un contrat signé entre le ou les artistes retenus et la DRAC.

La réalisation de la prestation implique le dépôt d’une déclaration préalable de travaux par le maître d’ouvrage auprès du service de l’urbanisme de Bordeaux métropole. Un avis conforme sera rendu par l’Architecte des bâtiments de France au titre des abords et du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

V- Déroulement de la consultation

La consultation se déroulera avec en une seule phase de sélection des offres :

Les offres, dont la **date limite de réception est fixée au 16 juin 2025 à 15 heures**, seront analysées au regard des critères de sélection suivants :

- Qualité de la démarche artistique, de son adéquation avec le programme proposé, capacité de l’artiste à ancrer sa proposition dans une démarche in situ : 60%

- Qualité de la réponse en termes de longévité, de sécurité et de développement durable, de simplicité et de coûts de maintenance : 20%
- Compatibilité de l'enveloppe financière et du cahier des charges : 20%

Calendrier

- Désignation du lauréat : **30 juin 2025**
- Dépôt de la déclaration préalable de travaux : **semaine 30 de 2025**
- Réalisation : **septembre 2025**

VI- Constitution du dossier et modalités d'envoi

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Dossier artistique au format PDF comprenant :
 - un CV détaillé ;
 - la démarche artistique générale de l'artiste (1 page) ;
 - une sélection de 5 réalisations majeures du candidat, précisant sur maximum 5 pages, la description, la date, le maître d'ouvrage, l'objet de la commande et le coût ;
 - une note d'intention présentant la motivation de l'artiste, sa compréhension du projet, la démarche intellectuelle et artistique envisagée ;
 - le projet graphique : il est demandé de fournir un dossier artistique numérique avec la déclinaison des visuels incluant une note sur la présentation d'éléments graphiques permettant d'appréhender la proposition du candidat. La proposition doit permettre de comprendre la forme et la composition de la proposition artistique et de son insertion sur le bâtiment.
 - une note décrivant les solutions techniques et artistiques proposées et les matériaux utilisés ;
 - le cas échéant une note et un protocole de maintenance de l'œuvre
 - le calendrier prévisionnel détaillé de remise de l'œuvre au plus tard le 10 juillet 2024 et d'un engagement à respecter le calendrier prévisionnel
 - Dossier administratif
 - Budget prévisionnel détaillé précisant la rémunération artistique, la cession des droits d'auteurs, la réalisation justifiant de l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière prévue,
 - Devis pour la réalisation comprenant tous les éléments financiers notamment les coûts de productions (matériaux).
 - Un numéro Maison des artistes ou Agessa ou un numéro SIRET pour les formes associatives,

Modalités

Les candidatures sont à adresser par courriel au format PDF en utilisant France Transfert (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>) à : severine.laborie@culture.gouv.fr

Il n'y aura pas de visite programmée. Les candidats auront la possibilité de visiter le site qui est en libre accès.

Contact : severine.laborie@culture.gouv.fr

VII - Propriété intellectuelle / diffusion

L'artiste reste propriétaire de son œuvre et ne pourra demander des droits pour sa reproduction sur les réseaux sociaux de la DRAC, de la préfecture ou autres publication papier ou dématérialisée.

La DRAC et l'artiste ou le groupement sélectionnés pourront faire conjointement la promotion de l'œuvre artistique. Ils doivent mutuellement se citer en mentionnant l'auteur et le commanditaire. Une communication sur les réseaux sociaux via les pages institutionnelles de la DRAC et de la Préfecture de région sera mise en place. L'artiste ou le groupement pourra en faire de même.

VIII – Différends et litiges

■ Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Le droit français est seul applicable. Le tribunal compétent est : Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tatset 33 000 Bordeaux

Organe chargé des procédures de médiation est le Comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics 6 rue Louise-Weiss 75 703 Paris cedex 13

■ Introduction des recours

Le référé précontractuel peut être introduit dans les conditions des articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative.

Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative.

Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

ANNEXES

1. Synthèse historique de la cathédrale

La nef gothique de la cathédrale Saint-André est construite au XII^e siècle, venant remplacer l'ancienne cathédrale romane du siècle précédent. Seuls les niveaux inférieurs des murs sont alors réalisés. Au XIII^e siècle, elle est modifiée en rajoutant un niveau supérieur percé de fenêtres gothiques. Les trois travées carrées sont remplacées par six travées barlongues ainsi qu'une travée du narthex. Les sondages archéologiques réalisés pour la restauration estiment que c'est durant ces travaux qu'un décor de fausses jointures rouges est rajouté sur les élévations de la nef. Ce type de décor, reproduisant un appareillage de pierre de taille dont les interfaces sont représentées par des lignes rouges, peut être rencontré tout au long du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle. C'est une sorte de trompe-l'œil permettant de briser la monotonie d'un mur sans pour autant effectuer des travaux lourds. Autre ajout notable de la période, le majestueux Portail Royal côté nord est achevé aux alentours de 1250 dans la cinquième travée, toujours emprunté par les visiteurs du site.

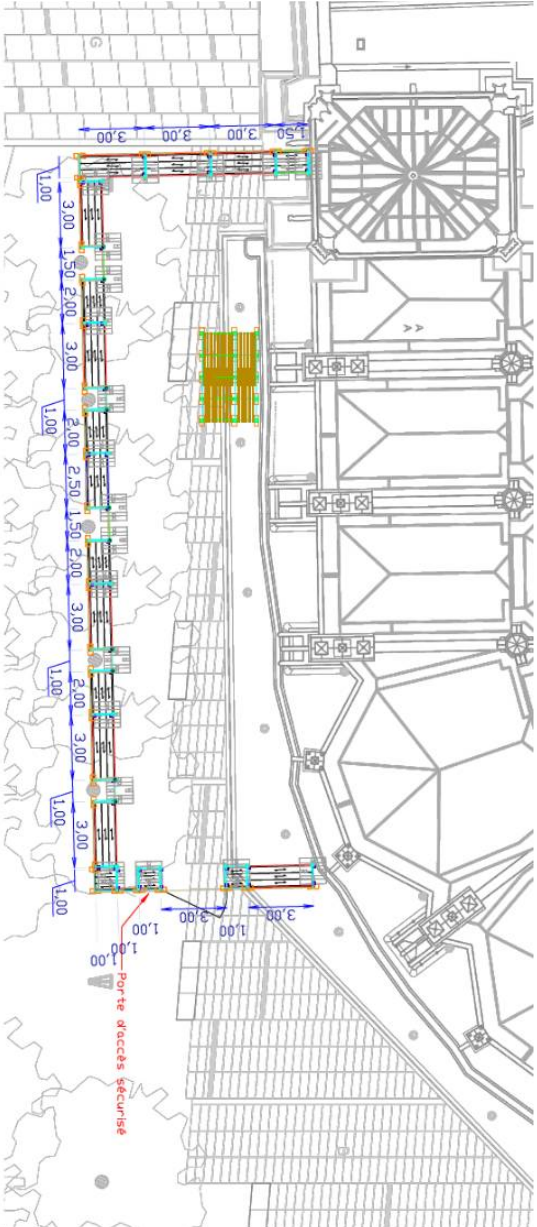
De nouveaux travaux d'envergures sont entrepris à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle dans le but de transformer l'édifice en cathédrale gothique, le tout aidé par des fonds importants débloqués par le pape Clément V, ancien archevêque de Bordeaux. Les épidémies successives de peste des siècles qui suivent ainsi que la Guerre de Cent empêchent de continuer les travaux. Ne sont achevés que le chevet et le transept. Celui-ci est raccordé à la nef. Au XV^e siècle, la cathédrale se dote d'un clocher gothique, séparé du reste de l'édifice : la tour Pey-Berland, commandé par l'archevêque éponyme. Des arcs-boutants sont progressivement ajoutés à cette période, ainsi qu'au XVI^e siècle, le long de la nef pour éviter le déversement des murs. C'est là qu'est aussi bâti le monumental et précieux contrefort Gramont, au nord-ouest de la nef, qui marque l'arrivée

de la Renaissance à Bordeaux. Le couvrement intérieur de la nef est aussi repris au XVI^e siècle afin de créer des voûtes à liernes à tiercerons.

Aux XVI^e et XVII^e siècles s'effectuent des rénovations des voûtes de la nef, fortement endommagées. Le fond ouest de la nef voit ses voûtes entièrement démontées pour être reconstruites. La nef s'orne de plusieurs mobiliers : la chaire de prêcher (1580), la Galerie des Jurats (1609), l'autel de Notre-Dame-de-la-Nef (1628), et des retables dans trois des chapelles de la nef (1701-1713 : chapelle Sainte-Anne, Saint-Jean et Notre-Dame-de-la-Nef). Le 25 août 1787, un incendie se déclare dans la cathédrale, endommageant le chœur ; les offices sont alors célébrés dans la nef. Des réparations d'urgence de la charpente sont effectuées en 1787-1788, mais elles ne suffisent pas. Après une pause des travaux durant la révolution (la cathédrale devient magasin de fourrage), l'édifice est fragilisé et abîmé. L'architecte Louis Combes est chargé de la restauration de la cathédrale entre 1803 et 1811. Il réalise un pavement neuf du sol de la nef et restaure les voûtes de celle-ci. Enfin, il rehausse par un remblai les sept travées de la nef pour la mettre au même niveau que le chœur. D'autres travaux sont réalisés durant le siècle par les architectes Alexandre Poitevin (entre 1820 et 1830) puis Joseph-Adolphe Thiac (entre 1830 et 1848). Ces restaurations interviennent notamment à la suite d'un violent ouragan survenu en 1820 et qui a grandement endommagé la façade Nord et la charpente du transept.

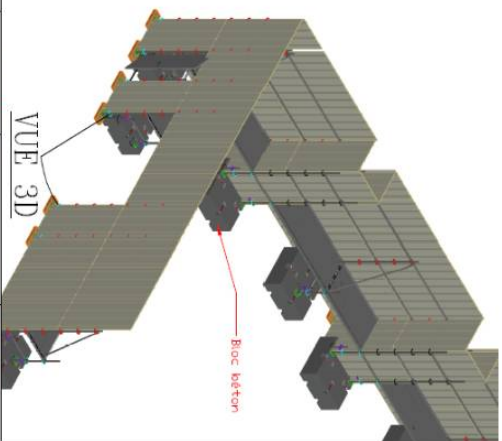
Nommé architecte diocésain en 1862, Paul Abadie démolit en 1863 plusieurs bâtiments anciens de la cathédrale dans le cadre d'un plan municipal de dégagement de la cathédrale sur une grande place ouverte, dont l'ancien cloître gothique pour faire construire de nouvelles salles de sacristie. Auparavant, la cathédrale était étriquée entre des immeubles d'habitation et des édifices administratifs. La couverture et les chéneaux de la nef sont également restaurés à cette période. Au XX^e siècle, plusieurs interventions de restauration et de rénovations ont lieu, surtout sur les charpentes et les voûtes, qui ont besoin de restaurations régulières pour ne pas fragiliser la couverture de la nef. En 2024 s'est achevée la restauration en totalité de la couverture en ardoise de la nef ainsi que de la charpente.

2. Plan des palissades



VUE EN PLAN AIRE DE CHANTIER

IMPLANTATION AIRE DE CHANTIER



COUPE COURANTE

Plan N° :	TR. FERME	Date de création :	20/08/2024
Client :	Bordeaux		
Chantier :	Cathédrale Saint-André		

Format
A3